

### **CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS** 2023-2025



AQUITOINE Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230327-lmc100002610656-DE

Acte Certifié exécutoire

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

La Communauté d'Agglomération d'Agen représentée par Monsieur Jean Dionis du Séjour, son Président,

ci-après dénommée le Territoire.

- Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;
- Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération en date du XX XX XX approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire de l'Agenais et autorisant son président à le signer.
- Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 27 mars 2023 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire de l'Agenais et autorisant son président à le signer ;

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230327-lmc100002610656-DE

#### **IL EST CONVENU CE QUI SUIT:**

#### **Préambule**

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

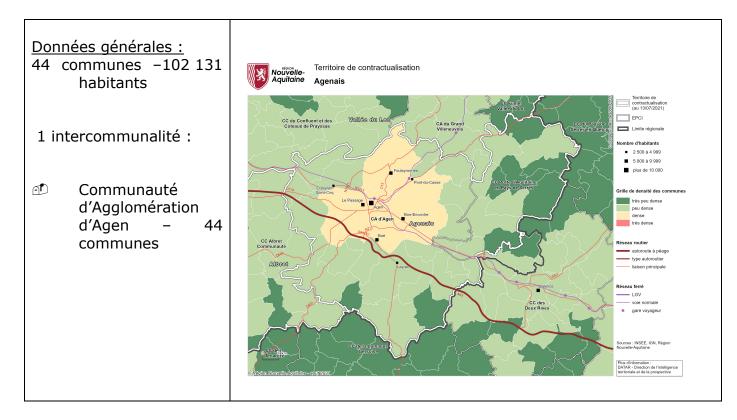
Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230327-lmc100002610656-DE

Acte Certifié exécutoire

#### Article 1: PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

#### 1-1 Présentation du territoire de contractualisation



L'Agenais est un territoire dont la population est à 73% urbaine au sens de l'INSEE. L'économie du territoire est essentiellement orientée vers les services (plus de 80% des emplois sont dans le tertiaire privé ou public) avec néanmoins une forte spécialisation industrielle dans l'agro-alimentaire et la pharmaceutique (l'emploi industriel représente 12% des emplois).

L'Agenais est un territoire en moindre vulnérabilité. Il dispose en effet d'un revenu médian supérieur à la moyenne des EPCI de Nouvelle-Aquitaine (21 240 euros contre une moyenne régionale à 20 683 euros). Le territoire peut s'appuyer sur des revenus productifs exportateurs plus importants (18,4% du total des revenus) que dans l'ensemble des grands pôles de 40 000 emplois (15,6%). Ce taux est également très nettement supérieur à la moyenne des territoires néo-aquitains (13,8%).

#### 1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

 Axe stratégique 1 : Développer et accroitre l'offre de formation sur le territoire dans les domaines de l'environnement, l'innovation, le numérique, la recherche et développement

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230327-lmc100002610656-DE

Acte Certifié exécutoire

l'économie circulaire
Axe stratégique 3 : Revitaliser et redynamiser les centres-bourgs et maintenir les services de proximité
Axe stratégique 4 : Construire et renforcer une offre touristique attractive et respectueuse de l'environnement

Ave stratégique 2 : Accélérer la transition environnementale et dévelonner

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de **20%** en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

#### **Article 2: OBJET DU CONTRAT**

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire de l'Agenais** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le territoire, en vue notamment de la mise en œuvre du **plan d'actions pluriannuel** (<u>annexe 2</u>) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le programme d'actions pluriannuel du territoire, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2);
- l'ingénierie du territoire. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires sur le territoire de l'Agenais et qui ont impact direct sur son développement.

Le contrat ne présente pas dans son plan d'actions les différentes aides de la Région auprès des entreprises du territoire, ni les aides récurrentes auprès des acteurs

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20230327-lmc100002610656-DE

Acte Certifié exécutoire

économiques comme l'Agropole, qui contribuent par ailleurs à la mise en œuvre du volet économique de la stratégie territoriale.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

#### Article 3: DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.

L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le plan d'actions pluriannuel du contrat (<u>annexe 2</u>) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

#### **Article 4: GOUVERNANCE DU CONTRAT**

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

#### Article 5: MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine,

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20230327-lmc100002610656-DE

Acte Certifié exécutoire

conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

#### Article 6: ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

#### **Article 6 bis: ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES**

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

#### **Article 7: COMMUNICATION**

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230327-lmc100002610656-DE

#### **Article 8: EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT**

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

#### **Article 9: MODIFICATION DU CONTRAT**

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

#### **Article 10: RESILIATION ET LITIGES**

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20230327-Imc100002610656-DE

Acte Certifié exécutoire

### Fait en 2 exemplaires

A Bordeaux, le	A Agen, le
----------------	------------

Le Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Communauté d'Agglomération

Le Président de le la d'Agen,

Alain ROUSSET

Jean DIONIS DU SEJOUR

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230327-lmc100002610656-DE

Acte Certifié exécutoire

#### Liste des annexes

**Annexe 1 :** Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230327-lmc100002610656-DE

Acte Certifié exécutoire

## I. DYNAMIQUE TERRITORIALE ET CARACTÉRISTIQUES DE VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE DE L'AGENAIS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'Agglomération d'Agen est désormais composée de 44 communes suite à la fusion avec la Communauté de Communes Pays d'Aquitaine en Pays de Serres contre 31 précédemment. Le périmètre géographique de l'Agglomération s'est étendu et compte désormais une population de 5 289 habitants¹ supplémentaires. Cela porte le nombre total d'habitants à 102 131².



<sup>2</sup> Ibid., p.6

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dossier statistique et cartographie Agenais, Région Nouvelle-Aquitaine, Pôle DATAR, avril-juin 2021, p.6

Les caractéristiques générales du territoire sont les suivantes :

#### • Caractéristiques démographiques

- o 102 131 habitants
- o 30% de la population départementale
- Population en stagnation, voire en légère baisse depuis 2018. Évolution inférieure à la moyenne nationale
- o Des dynamiques démographiques hétérogènes
- o Une population vieillissante

#### Caractéristiques territoriales

- o Agen, ville de la Moyenne Garonne entre la métropole bordelaise et toulousaine
- o Territoire agricole et industriel
- o Territoire économique attractif pour de nombreuses entreprises
- o Territoire attractif lié au cadre de vie et à la reconfiguration des modes de travail après la crise sanitaire

#### • <u>Caractéristiques socio-économiques</u>

- Un territoire inséré dans un maillage d'infrastructures et de réseaux de communication de dimension nationale
- Un pôle économique d'équilibre indépendant des grandes Métropoles voisines représentant 40% du poids économique du département avec certaines fragilités
- Des degrés de pauvreté et d'inégalités forts
- Un taux de chômage de 12,9%, en dégradation sur certaines zones du territoire, avec une moyenne masquant de fortes disparités territoriales
- Des difficultés d'insertion malgré un pôle universitaire de proximité, cohérent et équilibré
- Un accès aux équipements et aux services hétérogène (territoire rural à vocation résidentielle à l'Est et Sud-Est, bassin d'emploi à l'Ouest)
- Un caractère agricole affirmé: 85% du territoire occupé par l'agriculture et la mise en place d'un PAT
- Un étalement urbain consommateur d'espaces naturels et agricoles (906 ha artificialisés entre 1999 et 2009)

#### • <u>Caractéristiques environnementales</u>

- o Un territoire agricole comptant un grand nombre d'exploitants
- Les périmètres d'inventaire et de protection des milieux naturels concernent environ 4% du territoire
- La trame verte et bleue du territoire a été définie dans le cadre du SCoT du Pays de l'Agenais
- o Un patrimoine riche qui affirme son identité
- o Un Plan Alimentaire Territorial (PAT) est en cours d'élaboration
- o Un plan de Paysage en cours d'élaboration
- De sérieux risques liés au réchauffement climatique

p. 4

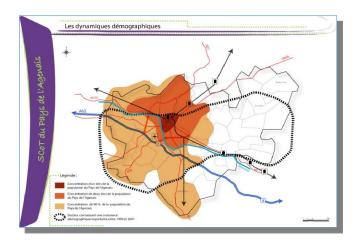
#### À retenir

- Un territoire qui attire grâce à sa qualité de vie et le regain d'attrait pour les villes moyennes
- Bonne desserte par les axes routiers, ferroviaires et aéroportuaires
- Des patrimoines naturel, culturel et architectural de qualité
- Une démographie en perte de dynamisme et une population vieillissante et qui se paupérise
- Des fortes disparités territoriales entre les dynamiques rurales et urbaines

Avec plus de 102 131 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le territoire de l'Agenais compte un peu plus de 30% de la population départementale. La répartition de la population s'organise de la manière suivante : 97% de la population vivant dans l'espace à dominante urbaine (dont 80% sur le pôle urbain d'Agen) et 3% de la population vivant dans l'espace à dominante rurale.

La population de la ville d'Agen représente plus de 33 % de la population totale du Pays de l'Agenais. Elle est malgré tout en diminution constante depuis 2016 (35 476 habitants en 2016 contre 33 887 habitants en 2021). L'urbanisation s'est développée autour du centre ancien d'Agen puis le long des axes routiers qui structurent le territoire et, plus récemment, sur les communes périphériques.

L'Agenais est un territoire dynamique qui connaît une stagnation, voire une légère baisse de sa population depuis 2018.

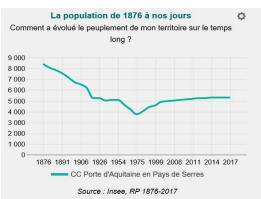


Le solde migratoire s'est nettement accru sur l'ensemble du territoire au début des années 2000, expliquant ainsi l'accélération de la croissance démographique constatée. Sur la période 1990-2012, le territoire a accueilli 14 800 habitants (11 500 hors Agen), soit une évolution de près de 17% par rapport à 1990 (21 % hors Agen). Sur la période 1999-2009, 1 200 nouveaux habitants ont été accueillis chaque année en moyenne, chiffre en net recul ces dernières années.

A noter que les dynamiques démographiques sont très différents d'une commune à l'autre, notamment entre la partie ouest, et la partie est essentiellement rurale et connaissant un indice de vieillissement important.

p. 6





Indice de vieillissement en 2012 (rapport des plus de 60 ans sur les moins de 20 ans)

Sur l'ensemble du territoire, la classe d'âge qui progresse le plus en nombre entre 1990 et 2012 est celle des 39 à 59 ans. Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus s'accroit aussi sensiblement et dépasse aujourd'hui le nombre de jeunes de moins de 20 ans, ces derniers ayant vu leur nombre rester quasiment stable entre 1990 et 2012. En 2010, 23 % de la population a moins de 20 ans, et 24 % de la population a plus de 60 ans.

En 2012, on dénombre un peu plus de 17 000 retraités sur le territoire hors Agen, ce qui représente un peu plus de 25 % des habitants du territoire (17 % en 1990). Entre 1990 et 2012, leur nombre s'est accru de 81 % (plus de 7 600 retraités en plus) alors que sur la même période, la population totale du territoire n'a progressé que de 21 %. Depuis le milieu des années 2000, la croissance du nombre de retraités s'est sensiblement accélérée, alors même que celle de la population totale semble nettement ralentir.

Géographiquement, on constate une part un peu plus importante de retraités dans la population de la CC Porte d'Aquitaine en Pays de Serres, aujourd'hui intégré à l'Agglomération d'Agen, et notamment dans sa partie la plus excentrée d'Agen où dans de nombreuses communes, près d'un habitant sur trois est retraité.

Le territoire néo-aquitain et plus particulièrement celui de l'Agenais compte de très nombreuses richesses agricoles et environnementales. Cela s'illustre notamment par le nombre de terres agricoles, vecteurs économiques et alimentaires à forte valeur ajoutée pour le territoire. L'importance de ce secteur primaire se caractérise par son grand nombre d'exploitants agricoles. De plus, le territoire de l'Agenais s'est engagé dans une démarche alimentaire territoriale en faveur de la valorisation des produits agricoles locaux. Cela s'illustre par exemple par les circuits courts de distribution, la mise en place d'un Plan Alimentaire Territoriale par l'Agglomération d'Agen et également grâce au Marché d'Intérêts National (MIN), dont le rayonnement régional et national s'accroît fortement.

p. 7

033-200053759-20230327-lmc100002610656-DE

Acte Certifié exécutoire

Les enjeux environnementaux sont également au centre des réflexions notamment pour les années à venir. En effet, la préservation des ressources, par exemple, la ressource en eau et les terres agricoles sont autant de points de vigilance qui permettent dès à présent de prendre compte les enjeux futurs. La loi Climat et Résilience promulguée le 24 août 2021 impose une nouvelle règlementation, notamment avec la mise en place de la réduction du taux d'artificialisation des sols. D'autres éléments de cette loi portent sur la préservation de la biodiversité, des milieux et espaces naturels. La préservation des milieux aquatiques et l'aménagement des berges de la Garonne sont également d'autres exemples d'actions concrètes réalisées sur le territoire.

### IL LES GRANDS ENJEUX POUR LA STRATÉGIE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS

#### A. L'Agenais, un territoire attractif grâce à de multiples facteurs :

- Il bénéficie d'un positionnement géographique privilégié entre deux métropoles régionales (Bordeaux et Toulouse), à l'interface entre deux régions à croissance démographique forte
- o Une accessibilité importante et une position de carrefour du grand Sud-Ouest
- De grands projets d'aménagement et d'amélioration de la desserte routière et ferroviaire (LGV, Technopole Agen-Garonne, nouvel échangeur autoroutier, nouveau pont sur la Garonne, etc.)
- o Un rôle moteur à l'échelle départementale
- Une attractivité économique autour d'une base économique diversifiée
- Un environnement à l'écart des concentrations urbaines des métropoles régionales au sein d'un espace rural préservé et occupé (agriculture, environnement, cadre de vie, etc.)
- Un bassin de vie et d'emploi, structuré autour de la ville préfecture d'Agen, pôle administratif, d'équipements et de services, et situé au cœur d'un réseau de villes movennes
- Une importante réflexion sur l'intercommunalité, la planification et l'aménagement du territoire (élaboration conjointe d'un SCoT et d'un PLU intercommunal)

#### B. Néanmoins ce territoire demeure fragile :

- o Le territoire connait un ralentissement de la croissance démographique et du solde migratoire
- o Une paupérisation croissante de la population, relevée notamment dans le Contrat de Ville
- Un renouvellement de population qui présente des disparités avec notamment un indice de vieillissement fortement marqué sur la partie Est du territoire
- Un développement différencié entre une partie est et sud-est, territoire rural et à vocation résidentielle et agricole et une partie ouest, située au cœur du bassin d'emploi et dotée d'équipements importants
- Une baisse d'attractivité des centres-bourgs ruraux et un centre-ville d'Agen soumis aux mêmes difficultés que ceux des villes moyennes en France

p. 8

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230327-lmc100002610656-DE

Acte Certifié exécutoire

Le précédent contrat avait défini 3 axes stratégiques :

Axe 1 : Construire une harmonie et un équilibre du bassin de vie

Axe 2: Affirmer le positionnement de l'Agenais comme pôle économique régional et carrefour du grand sud-ouest

Axe 3 : Garantir et pérenniser la qualité de l'environnement, des espaces et sites

Les enjeux du territoire de l'Agenais sont hétérogènes, notamment en raison des disparités qui existent entre le pôle urbain et rural. En effet, les besoins sont divers et nécessitent une réponse locale adaptée. Une connaissance précise du territoire à l'instar du diagnostic territorial vu précédemment permet d'identifier les enjeux locaux et de proposer des projets de territoire en cohérence avec la programmation du Contrat de Développement et de Transitions.

Une attention toute particulière a été apportée aux enjeux environnementaux, et également, aux objectifs de la feuille de route Néo Terra adoptée le 9 juillet 2019 en séance plénière par les élus de la région Nouvelle-Aquitaine. La transition écologique est la trame de fond qui accompagne le diagnostic de territoire et dont découle la note d'enjeux et la stratégie d'actions retenue par l'Agglomération d'Agen. Cette feuille de route est complétée par la contribution de la Direction de l'environnement de la Région aux enjeux des contrats territoriaux.<sup>3</sup>

Les **trois enjeux majeurs** identifiés après le diagnostic territorial sont :

- Enjeux économiques, poursuivre la dynamique d'emplois et l'attractivité du territoire pour les entreprises
- 2. Enjeux environnementaux, développement économique durable et préservation des ressources
- 3. Enjeux de mobilité sur le territoire, accès aux services de proximité dans les communes rurales

Après avoir défini les enjeux, les axes stratégiques retenus permettront de répondre aux besoins et problématiques du territoire dans la perceptive du Contrat de Développement et de Transitions de la Région Nouvelle-Aquitaine.

p. 9

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Enjeux environnementaux Agenais, Région Nouvelle-Aquitaine, Direction de l'Environnement,

### II. POUR RÉPONDRE À CES ENJEUX, DES SOLUTIONS CONSTRUITES AVEC LES PARTIES PRENANTES

Les axes définis permettront de répondre aux enjeux du territoire et d'apporter des solutions concrètes aux problématiques locales. La transition écologique et environnementale est une thématique transverse à chaque axe identifié et fait partie intégrante de la stratégie globale adoptée. Une attention toute particulière a été portée au respect des ambitions de la feuille de route Néo Terra présente dans ce Contrat de Développement et de Transitions.

Une stratégie et une réflexion ont été menées pour apporter des solutions concrètes et assurer une continuité des projets sur le territoire. La cohérence avec les contrats territoriaux existants, à savoir le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), le Contrat Plan État-Région (CPER), le SRADDET, le SRDEII et les ambitions de la feuille de route Néo Terra a également été prise en compte.

### Axe 1 : Développer les projets générateurs d'emplois et accroître l'offre de formation sur le territoire

Soutenir l'économie locale et maintenir l'attractivité du territoire sont indispensables pour préserver les emplois, les ressources et l'implantations des entreprises. Pour faire face à ces nouveaux enjeux, la formation professionnelle est un levier de premier plan pour le territoire. De nouveaux secteurs d'activité émergents à l'instar de l'environnement, l'innovation, le numérique, la recherche et développement sont générateurs d'emplois et nécessitent des formations adaptées.

#### Accompagner des projets d'investissements à fort potentiel de développement et favoriser l'emploi sur le territoire

L'importance de projets structurants permettant d'accélérer les transitions environnementales est aujourd'hui indispensable pour faire face aux enjeux climatiques et écologiques. Créer des dynamiques et des synergies locales permettront d'accroitre les projets des entreprises et de maintenir les emplois locaux. De plus, l'émergence des nouvelles technologies, du numérique, de l'innovation et de la recherche et développement (R&D) sont autant de secteurs professionnels vecteurs d'opportunités pour le territoire. Déployer des outils et des leviers actions dans le développement durable permet de dynamiser l'emploi sur le territoire. On peut par exemple citer la création d'un Cluster Eau et Adaptation au changement climatique impulsé par l'Agglomération d'Agen.

#### 2. Renforcer l'accès et les offres de formations sur le territoire

Accroître l'offre de formations sur le territoire est indispensable pour permettre aux jeunes, et également, aux personnes en reconversion professionnelle de trouver une formation de proximité adaptée. Accompagner et soutenir les projets de formations est indispensable afin de créer une dynamique entre la Région, l'Agglomération d'Agen, les entreprises locales et l'enseignement supérieur. Les projets proposés dans le cadre de ce contrat recoupent à la fois les compétences régionales en matière d'économie, d'emploi, de formation, d'innovation, de création, de reprise d'entreprises et de numérique.

p. 10

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230327-Imc100002610656-DE

Les projets de campus de l'innovation des compétences (IPE) et de Sud Management sont résolument tournés vers l'emploi, la formation, les enjeux environnementaux, écologiques et l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Ces nouveaux projets générateurs d'emplois sont autant d'atouts pour le territoire Agenais.

#### Axe 2 : Accélérer la transition environnementale et développer l'économie circulaire

L'Agglomération d'Agen porte plusieurs projets d'envergure en matière de développement durable, d'environnement et de préservation des ressources. Ces projets permettront de répondre aux enjeux climatiques à venir. De plus, ces projets concourent parfaitement aux ambitions et objectifs fixés par la feuille de route Néo-Terra.

#### 1. Transformer, recycler et réutiliser : le cercle vertueux de l'économie circulaire

Développer et mettre en place des politiques de transitions et de sobriété énergétiques sont indispensables. La valorisation des matières organiques, la gestion des déchets et des ressources locales font partie d'un programme complet et ambitieux de développement durable. De plus, la construction d'une maison de l'économie circulaire permettra de créer une synergie entre les citoyens, les entreprises et les acteurs de l'environnement. Le développement de cet éco-système sera incrémenté par la mise en place d'outils d'animation territoriale.

#### Axe 3 : Revitaliser, redynamiser les centres-bourgs et maintenir les services de proximité

De nombreuses communes rurales font face à une diminution du nombre d'habitants et à un vieillissement de la population. Renforcer les liens et les dynamiques rural-urbain est primordial pour répondre aux enjeux du territoire. La prise en compte des problématiques et enjeux spécifiques auxquelles sont confrontés les zones rurales est indispensable. En effet, si l'attractivité du territoire est présente, elle n'est pas homogène dans sa répartition territoriale.

#### 1. Revitaliser les centres-bourgs et maintien des derniers commerces

La raréfaction des commerces ruraux, des services publics en proximité, couplés à des difficultés de mobilité et accentués par la fracture numérique rendent indispensables l'émergence d'actions locales. Le maintien des commerces et la revitalisation des centres-bourgs sont des enjeux locaux de proximité. Maintenir des services locaux contribue également à l'équilibre entre le pôle urbain et rural.

p. 11

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230327-lmc100002610656-DE

#### 2. Innovation, nouveaux lieux de vie et travail

La crise sanitaire et ses conséquences ont entrainé une mutation de certaines habitudes de vie et de travail. L'accroissement du télétravail, la recherche d'un cadre de vie hors des métropoles et la transformation des modes de consommation sont actuellement à l'œuvre.

Afin de répondre à ces nouveaux besoins, la création et l'aménagement de nouveaux espaces de travail à l'instar de tiers-lieux se développe. Conscients de ces nouveaux enjeux, les communes rurales souhaitent impulser une dynamique locale d'attractivité. De plus, la création de nouveaux lieux de vie partagée, à l'instar des logements inclusifs sont également des leviers d'actions pour permettre de créer des dynamiques rurales. Au travers de ces aménagements, des jeunes pourront avoir accès à un logement sur leur lieu de formation, cela contribuera à renforcer les dynamiques rural-urbain du territoire.

### Axe 4 : Construire et renforcer une offre touristique attractive respectueuse de l'environnement

Le développement du tourisme est également un axe majeur de la stratégie territoriale. Ainsi, l'Agglomération d'Agen souhaite pleinement prendre sa part dans cette thématique et développer ses infrastructures touristiques tout en préservant l'environnement et le cadre de vie.

#### 1. Garonne à vélo, une véloroute régionale touristique, dynamique et attractive

Accroitre les transitions environnementales et les dynamiques de développement durable passent par la transformation de nos modes de déplacements, notamment au travers des mobilités douces et du slow tourisme. Un projet de véloroute régionale, en cohérence, avec le tracé de Garonne à vélo permettra de réaliser une continuité entre les infrastructures déjà en place et les nouveaux aménagements cyclables. Le mise en place de voie cyclable sécurisée est indispensable pour accroitre l'attractivité et les itinéraires touristiques.

#### 2. Accroitre les mobilités douces et itinéraires touristiques

L'attractivité touristique du territoire sera renforcée par le projet de piétonisation et de modernisation des quais du canal de Dunkerque à Agen. De plus, les mobilités douces sont inclues dans ce projet au travers de la création de pistes cyclables et d'un véritable port fluvial. Ces projets permettront à la fois de mettre en valeur le patrimoine touristique, notamment le port de la ville et également d'encourager les mobilités douces. Ces aménagements créeront une cohérence urbaine et territoriale entre le centre-ville et le campus du Pin. Cela facilitera l'accès touristique et renforcera l'attractivité du territoire. De plus, cela concourt parfaitement aux objectifs de la feuille de route Néo Terra.

p. 12

AGGLOMÉRATION Nouvelle- Aquitaine  Contrat de développement et de transitions de l'Agenais  Annexe 2 : plan d'actions pluriannuel							Prévisionnel / priorisation des actions		:				
AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Localisation	MATURE/AMORÇAGE/CHAN TIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP B 2023 20	P BP 24 202	ORSED//ATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra
		Atelier des apprentissages	Commune de Moirax	Moirax	Amorçage	х					Création d'hébergements pour des apprentis/stagiaires	Emploi - Formation	
		Incubateur Pépinière d'Entreprises (IPE)	Agglomération d'Agen	Sainte Colombe en Brulhois	Mature	x	4 309 733	1 077 433 €	x		Création d'un incubateur dédié aux métiers de l'environnement et de la transition énergétique	Industrie et filières	
1er AXE Développer et accroitre l'offre		Construction d'un centre de formation nouvelle génération	Sud Management	Sainte Colombe en Brulhois	Mature	x	9 006 497	4 500 000 €	x		Sur le site du TAG	Emploi - Formation	
de formation sur le territoire dans les domaines de l'environnement, l'innovation, le numérique, la recherche		Création d'un lieu TOTEM agroalimentaire dédié à la formation foodtech 4.0 -Investissements	Agropole Service	Estillac	Amorçage	х					Etude de faisabilité et de programmation en cours, soutenue par la Région pour 25000 € sur 65 000 € (CP 10/22)	Industrie et filières	
et développement		Dernière tranche d'investissements pour le CFA de la Palme	CRMA	Agen	Amorçage	x					En attente de la transmission d'une fiche projet de la part du CFA. Financement de 7,8M lors du précédent contrat	Emploi - Formation	
		Construction d'un complexe comprenant un stade rugby doté d'un pôle de formation départemental de rugby féminin	Commune de Layrac	Layrac	Amorçage	x					Sous réserve utilisation par les lycées et apprentis pour au moins 20% du temps. Montant de l'assiette éligible à confirmer.	Jeunesse et éducation et vie associative	
		Projet d'Eco Parc Laborde	Commune de Sainte Colombe en Brulhois	Sainte Colombe en Brulhois	Amorçage	x					Le projet opérationnel reste à définir Accompagnement CAUE qui permettra de guider la commune vers le programme d'investissement	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
2e AXE Accélérer la transition environnementale et développer		Création d'un tiers-lieu nourricier à vocation agricole et socio-culturelle en milieu rural	Association Les Petits Grains	Sainte Colombe en Brulhois	Amorçage	х						Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
l'économie circulaire		Création de pôles de valorisation des déchets et création d'une maison de l'économie circulaire	Agglomération d'Agen	Territoire intercommunal	Mature		6 880 000		x		Dossier à faire préciser. 285 000 euros de subventions en 2022 et 2023 au titre de la politique Economie circulaire et déchets.	Environnement	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »
		Protection contre les inondations : ouvrage Saint Jacques- Riols	Agglomération d'Agen	Territoire intercommunal	Mature		6 986 245	1 047 963 €	х		Projet figurant au CPER	Environnement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		Construction de logements intergénérationnels	Commune de Caudecoste	Caudecoste	Mature	x	600 000	50 000	,			Habitat et Logement	
		Rénovation d'une friche pour l'implantation d'un restaurant	Commune de Beauville	Beauville	Mature	x	400 000	60 000 €	x			Revitalisation centres bourgs	
3e AXE Revitaliser et redynamiser les centres-bourgs et maintenir les services de proximité		Construction / extension d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle	Commune de Colayrac Saint Cirq	Colayrac Saint Cirq	Mature	x	1 160 000	200 000 €	,	:		Santé - Silver économie	
		Création d'une troisième salle de cinéma - Studio Ferry	Commune d'Agen	Agen	Mature		833 333	167 000 €	x			Culture-Patrimoine	
		Création d'un espace numérique - Quartier Chabaud	Commune d'Agen	Agen	Mature		50 200	15 060 €	x			Numérique	
		Rénovation d'un logement	Commune de Fals	Fals	Mature		82 000	15 000 €	x			Habitat et Logement	
		Construction / extension d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle	Commune de Puymirol	Puymirol	Mature	x	1 200 000	200 000 €	x			Santé - Silver économie	
		Aménagement des quais de Dunkerque et création d'un port fluvial à vocation touristique	Ville d'Agen	Agen	Amorçage						Seuls les aménagemensts iés à la véloroute 80 seront éligibles au titre de l'itinérance cyclable.	Tourisme	
4e AXE Construire et renforcer une offre		Rénovation du musée des Beaux-Arts d'Agen	Ville d'Agen	Agen	Mature		13 000 000	1 500 000 €	x		Projet figurant au CPER	Culture - Patrimoine	
touristique attractive et respectueuse of l'environnement		Création d'un hôtel 4 étoiles au centre-ville d'Agen et réhabilitation d'un ensemble de bâtiments vacant (dont un bâtiment 17° siècle).	SAS Le Clos Saint Jean	Agen	Mature		9 096 651	500 000 €			CP 11/22	Tourisme	
		Vélouroute régionale et Garonne à Vélo - Volet touristique	Agglomération d'Agen	Agen	Amorçage						Seuls les aménagement liés à la véloroute 80 seront éligibles au titre de l'itinérance cyclable.	Tourisme	
Ingénierie du contrat		Animation du DLAL dans le cadre de l'approche territoriale des fonds européens 2021-2027, jusqu'à 1 ETP					Agent	10 000 €	1 1	x x	[piatonnees a 40 000 €)		
Accusé de réception – Ministère de l'intérieur  033-200053759-20230327-lmc100002610656-DE  Acte Certifié exécutoire												•	•

# Annexe 3 - Grille communale de densité Agenais

